

AVIS

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SUR

**LE PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
AU BUDGET DE LA RÉGION RÉUNION
POUR L'EXERCICE 2019**

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 20 JUIN 2019

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Ont pris part au vote : Philippe ARNAUD, Shenaz BAGOT, Maximin BANON, Séverine BES DE BERC, Jasmine BÉTON-MATAUT, Christophe BEYRONNEAU, Marcel BOLON, Marcelino BUREL, Jean-Pierre CHABRIAT (procuration à Jean-Raymond MONDON), Érick CHAVRIACOUTY (procuration à Karine DEFROMONT), Nicole CHON-NAM, Karine DEFROMONT, Philippe DOKI-THONON, Patricia DOXIVILLE, Haroun GANY, Patrick GERBITH, Chantal GRÉGOIRE, Louise HOARAU (procuration à Maryvonne QUENTEL), Ivan HOAREAU, Gina LAYEMAR, Jean-Marie LE BOURVELLEC, Sylvie LE MAIRE, Céline LUCILLY (procuration à Stéphane NICAISE), Karl MAILLOT, Éric MARGUERITE, Jean-Raymond MONDON, Rodolphe MONNERIE, Stéphane NICAISE, Pierrick OLLIVIER, Joël PERSONNE (procuration à Dominique VIENNE), Maryvonne QUENTEL, Corine RAMOUNE (procuration à Ivan HOAREAU), Jean-Pierre RIVIERE (procuration à Karl MAILLOT), Bruno ROBERT, Anne-Marie SCOE (procuration à Jasmine BETON-MATAUT), Joël SORRES, Dominique VIENNE, Yves ZOOGONES.

La Commission prend acte du Budget supplémentaire et de la Décision modificative n° 1 au Budget principal de l'exercice 2019 de la Région Réunion qui est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 139,6 M€ en mouvement budgétaire dont 104,2 M€ en mouvements réels.

Il en souligne les principales inscriptions au Budget Principal (BP), en mouvements réels :

- en capacités d'engagement : + 14,1 M€ ;
- en crédits de paiement : + 16,4 M€ ;
- un réajustement de recettes : - 46,7 M€.

La Commission observe un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'ordre de 150,8 M€ majoritairement affecté aux recettes d'investissement à hauteur de 120,1 M€, décision d'affectation faisant, par ailleurs, l'objet d'un rapport spécifique. En déduisant les déficits d'investissement reportés, le Budget supplémentaire dégage un excédent de recettes propres de 63,1 M€ qui servira à réduire le recours à l'emprunt prévu de l'ordre de 49,4 M€ au BP 2019.

Décision Modificative n°1

- Budget principal

La Commission constate la proposition d'ouverture de nouvelles capacités d'engagement à hauteur de 14,1 M€, l'inscription en crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 16,4 M€ et un réajustement de 46,7 M€ des recettes.

Dépenses

Section Investissement

Les Autorisations de Programme (AP) s'élèvent à 144 000 € et les Crédits de Paiements (CP) supplémentaires se chiffrent à 9 M€ dont 8 M€ qui sera accordé en complément de la prise en charge du fonds d'aide d'urgence aux TPE à la suite du mouvement social qu'a connu notre Île fin 2018. La Commission approuve cette décision qui concourt à la vocation première de la Collectivité, à savoir soutenir l'activité économique de notre territoire¹.

Section Fonctionnement

Les Autorisations d'Engagement (AE) atteignent 13,9 M€ et les inscriptions en Crédits de Paiements (CP) se montent à 7,4 M€. L'essentiel de ces dépenses abonde le dispositif de continuité territoriale (+ 10 M€ en AE et CP) ainsi que des besoins supplémentaires pour la prise en charge du PACTE (+ 3,6 M€ en AE) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) (4,1 M€ en CP).

S'agissant de la continuité territoriale, le CESER réitère son interrogation concernant la place qu'occupe ce dispositif dans un contexte de contrainte financière² et d'attentes sociales fortes suite au mouvement des « Gilets jaunes ». Le CESER encourage ainsi le Conseil régional à faire valoir avec constance la responsabilité de l'État dans le domaine de la continuité territoriale qui relève de sa compétence et ce, afin que les dispositifs et les moyens qu'il met en œuvre soient adaptés aux besoins des Réunionnais³.

¹ Avis du CESER sur le Bilan d'activité et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018 .

² Signature du contrat de confiance qui limite les dépenses de fonctionnement de la Collectivité à + 1,25 % par an pour l'exercice budgétaire 2018.

La Commission souligne avec attention une autorisation d'engagement de 40 K€ en frais de fonctionnement du CESER qui servira à financer en son sein la mise en œuvre d'une démarche qualité ainsi que le développement de la digitalisation de ses productions indispensable en rapport avec les attentes et les exigences de notre temps.

Recettes

Un réajustement de recettes pour un montant de 46,7 M€ est proposé, qui se décline, en investissement, à une diminution du recours à l'emprunt (- 49,4 M€) et, en fonctionnement, à des recettes fiscales supplémentaires principalement au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (2,7 M€).

- Budgets annexes

La Commission prend acte des ajustements effectués pour le budget « Énergie » et budget « DSP Région ». S'agissant du budget annexe « Transport », suite au transfert de compétence dans le cadre de la loi « NOTRe » en matière de transport des départements vers les régions, la Commission constate une proposition de dépenses supplémentaires de + 3,3 M€ au titre notamment de la sécurité des gares routières et des paiements sur le dispositif Réuni'Pass.

- Budgets dotés d'autonomie financière

La Commission relève le choix de la Collectivité régionale de suivre la gestion des programmes européens, dont elle assure la fonction d'Autorité de gestion (FEDER 2014-2020 et INTERREG V OI), dans des budgets distincts du Budget principal et dotés de l'autonomie financière. La répartition des crédits proposée répond essentiellement à des reports de budget d'une année à l'autre.

Plus globalement, à la lumière du nouveau cadrage financier national qui s'impose désormais à la Collectivité régionale⁴, des objectifs du Plan de convergence⁵ présentés lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique du 29 mai 2019 et de ceux définis dans la « trajectoire outremer 5.0 », il paraît opportun, pour le CESER, qu'un réexamen des engagements de l'État vis-à-vis de la Région Réunion et de ses investissements structurants soit opéré. Cela concerne notamment le Protocole de Matignon et le Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

³ Avis du CESER sur le Bilan d'activité et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018 . Avis du CESER sur le Projet de Budget primitif pour l'exercice 2018 – Bureau du 6 décembre 2017, par délégation de l'Assemblée plénière du 27 octobre 2017. Avis du CESER sur la Décision modificative n°2 pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 31 octobre 2018.

⁴ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

⁵ Stratégie de convergence qui sous-entend la réduction des écarts à horizon de 10 ans au regard des 17 objectifs de développement durable des Nations-Unies.

A cet égard, le programme des infrastructures de déplacements et de transport collectif, d'une envergure exceptionnelle (tant au plan technique que financier) relève de la responsabilité de l'État, selon le principe d'Égalité réelle⁶ ; d'autant plus que, dans l'Hexagone, ces infrastructures ont été financées par l'État avant le transfert de compétences.

En effet, notre Île, au regard de sa jeunesse statutaire, de ses Indicateurs de Développement Durable (IDD) et de son Indice de Développement Humain (IDH), nécessite des investissements plus importants de la part des collectivités réunionnaises afin de répondre aux besoins grandissants de la population. L'Europe et l'État doivent concourir à un juste niveau d'engagement dans ces investissements, permettant de faire de La Réunion, conformément aux trois axes stratégiques du Livre Bleu de l'Outre-mer, un « territoire à vivre⁷, un territoire pionnier⁸, un territoire de rayonnement et d'influence⁹ », Livre Bleu qui traduit les objectifs de la loi n° 2017 - 256 de programmation relative à l'égalité réelle au sein de la Nation (article 1), de « réduction des écarts de développement » et de « réduction des écarts de niveau de vie et de revenus » entre le territoire hexagonal et les territoires ultramarins.

⁶ Commentaires et propositions du CESER sur les « 35 recommandations du rapport LUREL déclinée en 23 axes et 75 propositions » – Bureau du 16 juin 2016 : « ... si les efforts fournis en matière d'infrastructures ... ont indéniablement rapproché les outre-mer des standards de développement nationaux, de nombreux écarts subsistent ... ». « L'État investit moins en Outre-mer que dans l'Hexagone (...). Les dépenses d'investissement par habitant sont inférieures d'1/3 chaque année ».

Données de la Direction du Budget et de l'INSEE : « les dépenses d'investissement de l'État ont été inférieures de 54 % en 2012 et de 29 % au regard des montants inscrits dans le PLF 2016 ».

Extrait du Rapport du Sénateur PATIENT : « En 2012, les régions ultramarines ont consacré 215 €/habitant aux dépenses d'investissement contre 40 €/habitant pour les régions de l'Hexagone ».

Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

Avis du CESER sur le Bilan d'activité et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

⁷ Comment nourrir de façon durable tous les réunionnais ? – Comment assurer un approvisionnement en eau de qualité et durable à tous les réunionnais ? – Comment loger de façon durable tous les réunionnais ? – Comment renforcer la cohésion sociale ? – Comment mieux soigner et améliorer la qualité de vie des réunionnais ? – Comment former tous les réunionnais ? – Comment assurer l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès des femmes à l'emploi à La Réunion ? – Une action résolue en faveur de la jeunesse et du sport – La structuration et la professionnalisation de la vie associative réunionnaise – Comment assurer une mobilité de tous les réunionnais ? – L'accès au numérique et l'accès aux services à tous les réunionnais sur tout le territoire.

⁸ Les éco-activités, l'agriculture, l'agroforesterie et la pêche représentent des gisements d'emplois et d'innovation – La Réunion, un territoire précurseur en matière de transition énergétique et engagé dans la promotion des mobilités propres – L'adoption des principes de l'économie circulaire dans l'ensemble des secteurs économiques – Relever le défi d'une gestion durable et raisonnée des déchets sur le territoire insulaire – Pour promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le territoire encourage la recherche et l'innovation, et l'économie de la connaissance.

⁹ La biodiversité réunionnaise, source de richesse et d'attractivité – Des démarches innovantes pour développer un tourisme durable et différenciant – L'ouverture du territoire en investissement dans les infrastructures d'échanges et de connectivité – Les cultures ultramarines doivent être le vecteur d'une meilleure inclusion des territoires et de leurs habitants dans la Nation et contribuer au rayonnement international de celles-ci et au sentiment d'une fierté commune.